



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

Féchy, le 29 septembre 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL n° 3/2023 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la rénovation des bâtiments de l'Auberge

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission de gestion et des finances (COGEFIN), composée de M. Tobias MEYER, président, Mme Christine KAESERMANN, MM. Philippe HAHN et Rolf WEBER, membres, M. Thomas VON ARX, rapporteur, et M. Roger WALDER, suppléant, s'est réunie le 25 septembre 2023 à 19h30 afin d'étudier le préavis municipal N° 3/2023. Sont excusés, Mme Esther GAILLARD et M. Alexandre HORVATH, membres.

M. Andreas MEYER, syndic, et Mme Francine DUPUIS, municipale, étaient présents lors de notre réunion afin de nous présenter le préavis et répondre à nos questions. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour les explications fournies.

La COGEFIN félicite la municipalité pour la clarté du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 80'000 pour la rénovation de l'Auberge. Nous rappelons qu'en 2016, le Conseil Général avait refusé un préavis qui demandait un crédit d'étude en raison de l'absence d'un projet détaillé concernant la rénovation de l'Auberge.

Aujourd'hui, la municipalité a une idée claire et précise de ce qu'elle recherche pour la rénovation de l'Auberge. A cette fin, elle souhaite obtenir l'approbation du Conseil Général pour le crédit d'étude concernant la rénovation qui s'impose. Cette rénovation comporterait principalement la réfection du toit et des façades, le changement des fenêtres, la rénovation de la grande salle, un accès à la grande salle pour les personnes à mobilité réduite ainsi que la création de WC handicapés au rez-de-chaussée et à l'entrée de la grande salle. Les personnes à mobilité réduite devraient pouvoir avoir accès à la grande salle dans la dignité et de manière élégante, par la même entrée

que tout un chacun, tout en étant économique. Pour cette raison, une entrée côté Route de Saughey n'est pas envisagée.

L'incorporation de panneaux solaires s'impose également au vu de la position idéale du toit et des considérations écologiques qui nous préoccupent tous.

Pour ce faire, la municipalité travaillerait avec un Assistant au maître d'ouvrage (AMO) pour la planification qui devrait prendre environ 2 mois. L'idée est de soumettre le projet détaillé ainsi que la demande de crédit au Conseil général au mois de décembre 2023.

Pour la plupart des postes du crédit d'étude, la municipalité a déjà obtenu les devis, notamment pour l'AMO, l'architecte, l'ingénieur en génie civil, le thermicien, l'acousticien et l'électricien.

Le projet de la municipalité prévoit que l'utilisation du restaurant de l'Auberge doit être assurée pour l'aubergiste pendant les travaux. Néanmoins, la commission se pose la question de savoir si la commune ne devrait pas profiter de l'occasion afin de rénover simultanément l'intérieur du restaurant afin d'augmenter son attrait visuel tant pour sa clientèle fidèle que pour de nouveaux clients. Nous rappelons que les dernières rénovations datent d'il y a 10 à 15 ans.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances (COGEFIN) recommande au Conseil Général, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la demande d'un crédit d'étude de CHF 80'000 pour la rénovation des bâtiments de l'Auberge tel que présenté ci-avant.

Pour la commission de gestion et des finances (COGEFIN),

Le Président



Les Membres

